
Communiqué



Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail

Pour publication immédiate

2008/01/31

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

LA CSSIAT ENQUÊTE SUR UN ACCIDENT MORTEL AU TERMINAL CANAPORT

Saint John, NB : La Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) mène actuellement une enquête pour déterminer la cause d'un accident qui a eu lieu au terminal de gaz naturel liquéfié Canaport dans lequel un travailleur de 44 ans a perdu la vie le mercredi 30 janvier.

Il semblerait qu'il soit tombé d'une certaine hauteur lorsqu'il travaillait sur une gondole sous un pont roulant.

Des agents de la CSSIAT se sont rendus sur les lieux dès que l'accident a été signalé. Une enquête déterminera s'il y a eu infraction à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Aucun ordre n'a été donné et aucune accusation n'a été portée jusqu'à maintenant.

AU SUJET DE LA CSSIAT

La CSSIAT administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Elle est engagée à prévenir les accidents du travail par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

